



PROGRAMME DE MARQUAGE DU HOMARD EUROPEEN

Cette année, le Comité Régional des Pêches des Pays de Loire (COREPEM) lance un programme de marquage des homards aux abords du Banc de Guérande.

A partir des informations qui seront transmises au COREPEM, il sera possible d'étudier les migrations des homards et en connaître davantage sur leur cycle de croissance et de reproduction.

**Améliorons
ensemble nos
connaissances
sur le homard**

Nos partenaires :



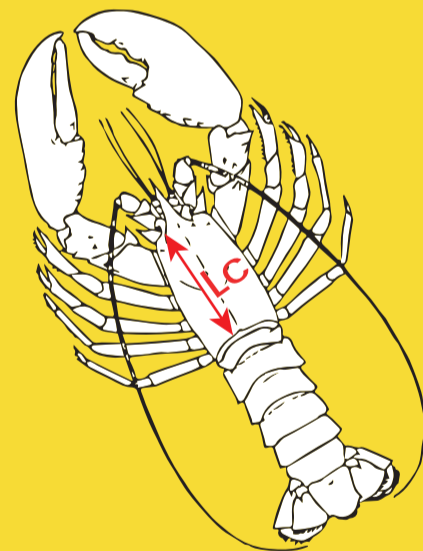
**Parc éolien
en mer de St-Nazaire**

Ifremer

**Si vous capturez
un homard marqué :**

① Notez toutes ces informations :

- Numéro de la marque (H...)
- Date de recapture
- Coordonnées GPS de capture
- Longueur de la carapace (Lc)
- Présence d'œufs



② Gardez-le ou remettez-le à l'eau

En remettant le homard à l'endroit où vous l'avez capturé, il sera possible de continuer à suivre ses déplacements et son cycle de vie.



Les individus hors taille (Lc < 87 mm) doivent être remis à l'eau ! (Arrêté Ministériel du 26 octobre 2012)

③ Retournez les informations au COREPEM

programme.homard.corepem@gmail.com

2 rue Colbert - 85100 Les Sables d'Olonne

02 51 96 15 67